DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2025

AFFAIRE N°2025-CM/063 : PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES (PDT) 2024-2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 23 juillet 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 16 juillet 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 01
Total des votes : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline - RAYAPIN Marie Kenny – PADRE Hermina - TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann - FOUASSIN Stéphane – DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent – BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 30/07/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-063-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Dans le cadre du dispositif du Pacte Département et Territoires (PDT) en faveur des communes pour 2024-2026, la collectivité peut solliciter auprès du Département le financement de projets au titre du volet investissement et du volet fonctionnement.

Le PDT, volet investissement, accompagne les projets sous maîtrise d'ouvrage communale (hors actions économiques), répartit en deux volets :

- Socle commun,
- Petites Villes de Demain (PVD).

L'enveloppe allouée à la commune pour la période 2024-2026 au titre du « socle commun » est de : 2 228 529 € et 380 000 € pour l'enveloppe PVD.

Au regard des exigences du cadre d'intervention du PDT et à l'aune des priorités de mandature identifiées par l'équipe municipale, la collectivité a recensé certaines opérations susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès du Département au titre du socle commun PDT, dans le tableau ci-dessous :

Volet investissement « socle commun »

Montant total enveloppe PDT	**2 228 529,00 €**
ACTIONS Transition écologique et solidaire : 10 % de l'enveloppe PDT	**222 852,90 €**

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT			Montant Commune	
		Taux	Montant € HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT
Renouvellement du matériels informatiques et sécurisation numérique	50 000,00 €	90%	45 000,00 €		10%	5 000,00 €
Remplacement des Points d'Eau Incendie (PEI)	120 000,00 €	90%	108 000,00 €		10%	12 000,00 €
Enfouissement ligne haute tension	104 738,15 €	90%	94 264,34 €		10%	10 473,82 €
Equipement des Centres d'Action Socio Educatifs	75 442,00 €	90%	67 897,80 €		10%	7 544,20 €
Acquisition d'un filtre à sable pour la piscine municipale	40 000,00 €	90%	36 000,00 €		10%	4 000,00 €
Acquisition d'un camion 19 tonnes	164 000,00 €	47%	76 276,40 €		10%	16 400,00 €
Aménagement d'un parking paysager à Hell-Bourg (BC 174) aux abords de la route départementale (étude géotechnique + travaux)	270 422,00 €	90%	243 379,80 €		10%	27 042,20 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-063-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

Equipement de la salle polyvalente	85 422,00 €	90%	76 879,80 €		10%	8 542,20 €
Fourniture, livraison et installation de récupérateurs d'eau de pluie chez les particuliers du cirque de Salazie impactés par les sécheresses	1 128 000,00 €	40%	451 200,00 €	451 200,00 €	5%	56 400,00 €
Projet culturel « La case du patrimoine »	80 000,00 €	90%	72 000,00 €		10%	8 000,00 €
Exutoire des eaux pluviales du Radier	147 585,18 €	90%	132 826,66 €	132 826,66 €	10%	14 758,52 €
Création d'aires de stationnement à proximité de la Route Départementale (MOE + travaux)	158 000,00 €	90%	142 200,00 €		10%	15 800,00 €
Equipement des cantines des écoles du cirque	34 527,52 €	90%	31 074,77 €		10%	3 452,75 €
Monument aux morts à Salazie Village	60 000,00 €	90%	54 000,00 €		10%	6 000,00 €
Extension du bâti du patrimoine classé, la « Maison Morange »	50 000,00 €	90%	45 000,00 €		10%	5 000,00 €
Enfouissement des réseaux à Hell-Bourg sur la route départementale (MOE + travaux)	552 105,00 €	90%	496 894,50 €	496 894,50 €	10%	55 210,50 €
Réalisation d'un mur en pierres sèches le long de la route départementale à Hell-Bourg	33 000,00 €	90%	29 700,00 €		10%	3 300,00 €
Remplacement de 15 candélabres sur la route départementale, Rue du Général de Gaulle à Hell-Bourg	28 080,00 €	90%	25 272,00 €		10%	2 808,00 €
Total	**3 181 321,85 €**		**2 227 866,07 €**	**1 080 920,00 €**		**261 732,19 €**

Ces projets ont été intégralement validés par le Département en Commission Permanente.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-063-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

Volet investissement « PVD »

Libellé de l'opération	Coût total H.T	PDT		Montant Commune	
		Taux	Montant H.T	Taux	Montant H.T
Construction d'un boulodrome à Hell-Bourg	240 000,00 €	90%	216 000,00 €	10%	24 000,00 €
Signalétique des équipements publics du territoire	200 000,00 €	82%	164 000,00 €	18%	36 000,00 €
TOTAL	**440 000,00 €**		**380 000 €**		**60 000,00 €**

Le Département a également validé ces opérations au titre du « PVD ».

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention Pacte Département et Territoires.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel des opérations au titre du Pacte Département et Territoires (PDT) 2024-2026.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention entre la Commune et le Département.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-063-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025